

DISSERTATION LITTERAIRE B/L (épreuve n° 259)

ANNEE 2014

Epreuve conçue par ESSEC

Voie littéraire

	NBRE CANDIDATS	MOYENNES	ECARTS-TYPE
RESULTATS GLOBAUX	287	10,38	3,62

FILIERES			
B/L Lettres et sciences sociales	287	10,38	3,62

ECOLES UTILISATRICES			
ESSEC	235	10,67	3,70
EMLYON Business School	205	10,48	3,56
EDHEC Grande École	203	10,31	3,48
AUDENCIA Grande École	184	10,26	3,43
ESC LA ROCHELLE	55	8,93	3,10
Groupe ESC TROYES	55	8,93	3,10
ESC DIJON-BOURGOGNE	41	8,27	2,19
GRENOBLE École de Management	157	9,90	3,32
École de Management de Normandie	55	8,93	3,10
SKEMA Business School	105	9,72	3,28
Groupe Sup de Co Montpellier Business School	56	9,21	2,97
Groupe ESC PAU	55	8,93	3,10
ESC RENNES School of Business	68	9,26	3,22
École de Management Strasbourg	68	9,26	3,22
TELECOM École de Management	48	9,19	3,19
INSEEC Paris Bordeaux Alpes-Savoie	48	8,88	2,97
ISC Paris	55	8,93	3,10
ISCID-CO	3	10,67	6,43
TOULOUSE Business School	112	9,88	3,50
ISG	14	8,29	2,52
ESM de Saint-Cyr Lettres	17	9,18	3,38

Sujet :

« L'on est un grand écrivain dans un gouvernement libre, non comme sous l'empire des monarques, pour animer une existence sans but, mais parce qu'il importe de donner à la vérité son expression persuasive, lorsqu'une résolution importante peut dépendre d'une vérité reconnue. » Quelles remarques appelle, selon vous, cette affirmation de Madame de Staël (*De la littérature*, Seconde partie, Chapitre III, « De l'émulation », GF Flammarion, 1991, p. 326)?

L'impression laissée par les copies est, cette année, mêlée. On a pu lire en effet d'excellents devoirs, répondant parfaitement aux exigences du concours, mais aussi des travaux très décevants, qui cumulent tous les défauts dénoncés dans les rapports depuis des années.

La répartition des notes montre bien l'hétérogénéité des candidats:

Entre 15 et 20 : 44 copies.

Entre 10 et 14 : 97 copies.

Entre 7 et 9 : 112 copies.

Entre 0 et 6 : 34 copies.

Il faut dire d'emblée que trop de copies négligent sans le moindre scrupule l'expression et la construction de la dissertation. L'orthographe ne préoccupe guère certains candidats, qui ne sont pas plus enclins à tenir compte des règles syntaxiques. La présentation des devoirs laisse parfois beaucoup à désirer. L'équilibre entre les différentes parties n'est pas respecté. On lit des introductions de plus de trois pages quand le développement en comporte six ou sept.

Le défaut cependant le plus grave concerne la lecture de la citation. On a été fort surpris par le traitement qui fut souvent réservé à celle-ci. A croire qu'elle n'avait pas été lue par le candidat, tant l'orientation d'emblée adoptée rendait aussi peu justice à ce que Mme de Staël avait écrit.

Cela donne des devoirs qui s'attachent exclusivement à la notion de « grand écrivain », d'autres qui s'interrogent sur la liberté de la littérature en général, d'autres encore qui accumulent les lieux communs sur le thème « littérature et vérité ». On redira donc ici que la dissertation française ne doit pas être l'occasion d'un exposé d'une leçon passe-partout, mais qu'elle exige que le sujet soit lu attentivement et qu'une problématique soit avant toute chose correctement *construite* à partir de cette lecture. Les candidats doivent éviter d'affadir le propos au point que celui-ci en vienne à l'insignifiance, voire à l'absurdité.

Le propos de Mme de Staël n'était en rien hermétique. La construction de la phrase ne prêtait nullement à confusion, or les copies sont nombreuses à commettre des erreurs d'interprétation. On a souvent reproché à Mme de Staël de considérer qu'il n'y avait de « grand écrivain » que « dans un gouvernement libre » et, ainsi, d'oublier qu'il pouvait y en avoir malgré tout dans un cadre despotique. On a, en ce cas, totalement négligé l'opposition essentielle indiquée clairement par la citation entre deux régimes politiques déterminant deux régimes « littéraires », eux-mêmes à l'origine de deux types de « grands écrivains ».

Toute la fin de la phrase, enfin, se voit traitée sans patience aucune et l'on ne cherche guère à comprendre ce qu'il y a de *devoir* dans le dessein de « donner à la vérité son expression persuasive », pas plus qu'on ne cherche à éclairer les *conditions* historiques, sociales, politiques et morales dénotées dans la proposition circonstancielle (« lorsqu'une résolution importante peut dépendre d'une vérité reconnue »). On préfère bien sûr incriminer une forme de dogmatisme idéologique et faire de Germaine de Staël la théoricienne intraitable d'une littérature au service de la manipulation des peuples. Il est vrai que bien des candidats semblaient ignorer totalement qui était Mme de Staël: l'un d'entre eux l'a confondue avec Mme de Lafayette, un autre en a fait une adversaire de Roland Barthes (sans doute parce que le libellé du sujet précisait que l'édition de référence du livre de poche datait de 1991, mais Barthes est mort en 1980!). Comprenons

bien qu'il ne s'agit pas ici de dissuader toute critique de la position défendue par la citation, mais de rappeler qu'il faut préalablement avoir cherché à comprendre honnêtement en quoi consiste cette position. C'est ce à quoi les copies dignes d'estime et d'éloges se sont employées.

Dans ce chapitre III de la seconde partie de son essai, Mme de Staël traite de « l'émulation ». En quoi la citation proposée pouvait-elle entrer dans ce cadre? Quel type de concurrence Mme de Staël envisage-t-elle pour que la littérature réponde au mieux à ce qu'on doit attendre d'elle? D'évidence, cette attente ne concerne pas une *essence*, mais un *mode d'existence*. Elle s'exprime ici comme un jugement de valeur portant sur l'homme de lettres (un « grand écrivain ») et non sur l'œuvre en tant que telle. Le point de vue est aussi bien celui du public que celui des auteurs eux-mêmes qui souscrivent aux jugements de l'opinion publique. L'écrivain est « grand » d'abord aux yeux de cette opinion qui a le pouvoir d'accorder ce titre et de consacrer celui à qui elle l'attribue. La *reconnaissance* de la qualité de « grand écrivain » passe moins par la simple conscience de soi que par le jugement des autres. Il faudra bien sûr se demander qui sont ces « autres ». Cette qualité se conçoit en fonction de circonstances politiques, dit Mme de Staël. On n'est pas un « grand écrivain » de la même manière, selon qu'on écrit dans un pays dépendant d'un gouvernement *libéral* ou dans un pays régi par un monarque. L'opposition est tranchée. Le rôle et les devoirs de l'écrivain varient du tout au tout d'un régime à l'autre. Dans un cas, l'exercice de la littérature se fait librement, dans l'autre, l'autorité politique se révèle exclusive et ne laisse aux sujets aucune *liberté d'expression* (le pouvoir est aux mains d' « Un », comme dit La Boétie).

Dans ces conditions, et en bonne logique, Mme de Staël peut distinguer l'écrivain *libre* qui joue un rôle d'*intellectuel* dans un régime libéral de l'écrivain *assujéti* au pouvoir dans un régime monarchique et qui exerce un rôle d'*animateur*. Si le substantif « intellectuel » n'apparaît en français qu'avec l'affaire Dreyfus, l'idée est bien antérieure et Mme de Staël en témoigne, lorsqu'elle écrit: « Parmi les moyens de perfectionner les productions de l'esprit humain, il faut compter pour beaucoup la nature et la grandeur du but que peuvent se promettre ceux qui se consacrent aux études intellectuelles. » (*De la littérature*, p. 319-320) L'étude intellectuelle, la « méditation », c'est, pour elle, l'activité qui consiste à « consacrer toutes les forces de sa pensée à la recherche des vérités philosophiques », mais elle prend soin de préciser que cette recherche ne vise pas à la contemplation pure; elle se fonde sur « l'espoir de servir son pays et d'influer sur la destinée de ses concitoyens » (p. 320) Notre citation éclairait bien cette mission: il s'agit en effet pour l'écrivain dans un gouvernement libre d'exprimer le plus judicieusement possible la vérité, de telle sorte que ses concitoyens la reconnaissent comme telle et fassent à partir de là le choix politique le plus pertinent aussi. Il était important de voir la logique du propos de Mme de Staël: « il importe » que l'écrivain exprime le mieux possible la vérité *pour que* les autres puissent prendre leur *décision politique* en connaissance de cause.

Cette idée de la littérature appelle bien des remarques. Elle part de l'opposition entre deux types de littérature, mais le partage qu'opère Mme de Staël est loin d'être clair. On pense d'emblée qu'il est d'ordre historique et qu'il distingue la littérature d'Ancien Régime et la littérature post-révolutionnaire. Mais l'expression « l'empire des monarques » désigne-t-elle seulement l'histoire de la monarchie française? Et quel référent historique donner à l'expression « un gouvernement libre »? S'agit-il de la période qui a suivi la Révolution, du Directoire et du Consulat? Mme de Staël semble bien, au début du Consulat, avoir accordé une certaine confiance au jeune Bonaparte, avant de devenir une opposante irréductible. A-t-elle cru brièvement que la France allait connaître un « gouvernement libre »? On peut aussi considérer que cette expression a une portée générale (un type, en somme), et, du coup, concevoir que « l'empire des monarques » se lit sur ce même plan conceptuel. Quoi qu'il en soit, les fonctions

respectives des deux types exigeaient d'être précisées. Qu'est-ce qu' « animer une existence sans but »? Que veut dire « donner à la vérité son expression persuasive »?

Sous un gouvernement monarchique, quel est le rôle dévolu à l'écrivain? Quels encouragements peut-il attendre? Quels buts se fixe-t-il? L'expression « animer une existence sans but » fournissait des éléments de réponse. Reliée à l'idée selon laquelle le pouvoir revient exclusivement au monarque, elle indique bien que l'homme de lettres n'intervient en aucune façon dans le domaine de l'action politique. La littérature se place alors « à part du monde social et des intérêts politiques ». Les « grands écrivains » sont récompensés par la *gloire*, au même titre que les grands musiciens et les grands peintres, dit Mme de Staël. Il ne s'agit pas pour autant (comme l'ont fait certains candidats) de considérer que ces artistes soient de simples amuseurs publics ou des bouffons du roi. Dans ce chapitre comme dans d'autres, Mme de Staël s'emploie à rendre justice aux écrivains de l'Ancien Régime, en décrivant avec précision les conditions de production et de réception de la littérature. « Animer une existence sans but », cela ne veut pas dire se vouer à la bouffonnerie. C'est exercer son art dans le domaine qui lui est laissé par le pouvoir politique. Celui-ci se réservant l'action politique, il ne reste aux autres acteurs sociaux qu'à meubler l'inaction à laquelle ce régime les voue. Mme de Staël soutient que dans un tel régime, on se livre à l'activité littéraire « pour se consoler des préjugés de la naissance qui [...] déshéritaient la vie de tout avenir », pour « amuser les loisirs de la vie » et « remplir le vide de l'esprit ». Elle tient les lettres pour dégradées, lorsqu'elles sont condamnées à l'« inutilité » (p. 326).

De quelle utilité Mme de Staël parle-t-elle, sinon d'une utilité purement *politique* qui exige que la littérature se conçoive comme l'exercice d'une *éloquence* de type *délibératif*. Les mots qu'elle utilise dans cette phrase le disent explicitement (« expression persuasive », « résolution importante »). Dans une « république » (Mme de Staël tient ce vocable pour synonyme de « gouvernement libre », p. 328), les lettres tendent à des « résultats moraux et politiques », elles ont pour objet d'« agir sur le sort des hommes ». Elles s'inscrivent clairement dans le champ de l'action et « les ouvrages qui appartiennent à la haute littérature ont pour but d'opérer des changements utiles, de hâter des progrès nécessaires, de modifier enfin les institutions et les lois ». (p. 320) A quels exemples Mme de Staël peut-elle songer? Assurément pas aux « philosophes » du XVIII^e siècle, puisqu'ils ont pensé sous un régime monarchique et que leurs écrits tombaient sous le coup de la censure royale (pour comprendre ce que celle-ci représente, il serait bon de lire le chapitre premier de l'ouvrage de Robert Darnton, *De la censure*). L'écrivain de l'Ancien régime, selon Mme de Staël, recherche la *gloire* en cultivant la *beauté* et le *goût*. Il est tenu d'obtenir les suffrages du monarque et de la cour. Il faut *plaire* à ce public restreint dont il dépend entièrement. « L'existence subalterne qu'on accordait aux gens de lettres dans la monarchie française ne leur donnait aucune autorité dans les questions importantes qui tiennent à la destinée des hommes. » (p. 323) Mme de Staël précise que ces écrivains, s'ils voulaient acquérir quelque « dignité », n'avaient qu'à se montrer les « adversaires » de l'ordre social. Mais comment le pouvaient-ils, sinon en mêlant habilement vérités et flatteries, hardiesse et complaisance. Elle prend ainsi l'exemple de Voltaire qui, selon elle, désirait trop souvent « réunir les faveurs de la cour avec l'indépendance philosophique » (p. 324). Seuls Rousseau, dit-elle, et Montesquieu, celui-ci moins ostensiblement que celui-là, ont su cultiver la liberté face au pouvoir politique. Alors, à qui pense-t-elle, lorsqu'elle invoque le « grand écrivain » de l'âge républicain? A une figure de l'avenir qui se dessine déjà dans le présent, à un modèle qui se construit au moment même où elle écrit son essai. Avant 1800, il y a les premiers textes politiques de Benjamin Constant (*De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* 1796, *Des réactions politiques* 1797, *Des effets de la terreur* 1797) et ses discours au Tribunat. Il y a également *L'essai sur les révolutions anciennes et modernes* (1797) de Chateaubriand. Surtout, l'ouvrage de Mme de Staël au titre complet explicite (*DE LA*

LITTÉRATURE considérée dans ses rapports avec les institutions sociales) marque l'ambition d'une réflexion sur la relation entre le pouvoir politique et les lettres, réflexion destinée à donner à celles-ci les conditions de leur pleine liberté.

On peut évidemment s'interroger sur cette idée d'« utilité » de la littérature et sur les présupposés auxquels elle fait appel. Pour autant, cela ne veut pas dire que Mme de Staël soutient ici quelque chose de totalement erroné. Simplement, on essaiera de définir les limites de ce propos, quitte d'ailleurs à remarquer que celui-ci n'exclut nullement des infléchissements et des compléments théoriques possibles (l'essai, d'ailleurs, les prend en compte en d'autres passages).

1) Si la littérature prend pour modèle l'éloquence, doit-elle se limiter à l'éloquence politique? Mme de Staël garde du système des Belles-Lettres l'idéal de la parole efficace, elle pense la littérature sur le modèle de la scène oratoire, mais, pour elle, cette scène ne peut être que politique. Comme le rappelle Marc Fumaroli, l'art de l'orateur englobe la harangue, la conversation, et la « *tacita significatio* de l'art du geste et des arts plastiques ». C'est tout un art de vivre en société (*L'Age de l'éloquence*). La réduction de la littérature en régime républicain à l'éloquence politique conduit à négliger tout ce que la rhétorique comporte de sociabilité au-delà de la relation qu'implique l'assemblée politique. Dans un « gouvernement libre », faudra-t-il que la littérature oublie les autres types d'éloquence, parce que ceux-ci seraient peu compatibles avec la « vérité » républicaine, celle-ci coïncidant sans réserve avec la communauté?

2) Mme de Staël semble, dans ce propos, ne prendre en considération que la littérature d'idées, ce qu'elle appelle *philosophie*, et du coup, toute la littérature d'*imagination* passe à la trappe. Est-ce que celle-ci se révèle inutile en régime républicain? En ce cas, pourquoi écrire encore des romans dans un tel cadre? Ceux-ci seront-ils réputés inutiles et relégués dans un ordre littéraire inférieur, puisqu'ils ne concourront pas à l'expression « persuasive » de la vérité? Mais alors, comment justifier *Delphine* (1802) et *Corinne, ou l'Italie* (1807)? Mme de Staël a consacré un essai aux fictions (*Recueil de morceaux détachés*, 1795) et, si l'on considère la préface qu'elle donne à *Delphine*, on dispose d'éléments pour répondre aux questions que nous venons de poser. Sans entrer dans le détail des très fines analyses conduites par Mme de Staël, on retiendra seulement que, lorsqu'elle évoque les romans, elle distingue d'une production qui peut assurément être de piètre qualité des œuvres modèles qui constituent « une des plus belles productions de l'esprit humain, une des plus influentes sur la morale des individus, qui doit former ensuite les mœurs publiques ». Les romans modernes doivent peindre les passions, nous donner une « connaissance intime de tous les mouvements du cœur humain ». A la différence de l'histoire dont les leçons s'adressent aux peuples et les exemples aux nations, dit Mme de Staël, les romans s'attachent aux individus, à la « vie des hommes privés ». La visée morale des fictions semble bien encore privilégiée, comme dans le cas de la *philosophie*, mais cette fois, c'est par le biais de l'imagination et de l'émotion que l'expérience morale se réalise. Il faut préciser que l'*Essai sur les fictions* s'achève sur une remarque importante: il y a des écrits romanesques qui sont inclassables, ils illustrent l'« éloquence de la passion » et, même si leur objet est souvent moral, ils reposent surtout sur la « toute-puissance du cœur ». Mme de Staël cite *Werther*, *Les Lettres Portugaises*, *La Nouvelle-Héloïse*. Est-il encore question d'utilité (politique ou autre)? Le roman rejoint alors la poésie, cette « éloquence de l'âme » que Mme de Staël aime tant chez les poètes anglais. Ces « miracles de la parole », ces « impressions profondes qui satisfont à tous les mouvements des caractères passionnés » sont d'une extrême rareté, mais ils réussissent le miracle d'accorder aux âmes sensibles et ardentes qui souffrent « dans le désert de la vie » un peu de *bonheur*, ou, du moins, une *distraktion* à leur douleur. La dernière phrase de l'*Essai sur les fictions* vaut d'être citée entièrement: « Dans cette vie, qu'il faut passer plutôt que sentir, celui qui distrait l'homme de lui-même et des autres, qui suspend l'action des passions pour y substituer des jouissances indépendantes, serait dispensateur du seul

véritable bonheur dont la nature humaine soit susceptible, si l'influence de son talent pouvait se perpétuer. » Dans *De la littérature*, Mme de Staël se réfère à Kant et à l'expérience du sublime (Seconde partie, chapitre 5, p. 360). C'est là une forme de « l'utilité de l'inutile » que Nuccio Ordine exalte dans son stimulant petit ouvrage.

La distinction opérée entre *ouvrages d'imagination* et *philosophie* n'est sans doute qu'un schématisme opératoire et Mme de Staël sait bien que les œuvres littéraires déjouent constamment ce binarisme. Elle ne manque pas d'ailleurs de s'interroger sur le destin de la littérature d'imagination (romanesque ou dramatique) en régime républicain, mais c'est toujours pour conclure à la nécessité de susciter « l'amour de la vertu » (p. 362).

3) L'expression par laquelle Mme de Staël précise le rôle des écrivains d'Ancien Régime (« animer une existence sans but ») est par trop réductrice, surtout si on lui donne un sens très restreint (amuser, divertir). On se souvient en effet que le précepte classique est double, *plaire* et *instruire*, et, du coup, il reste à se demander ce que devient cette « instruction » dans l'expression « animer une existence sans but ». Mme de Staël néglige-t-elle cette « instruction »? Loin de méconnaître le génie des Classiques de notre XVII^e siècle, elle loue au contraire la perfection d'expression à laquelle ils sont arrivés. Les institutions et les mœurs monarchiques de la France sous Louis XIV ont produit, selon elle, « l'esprit français », « la grâce française » (p. 278) Sous le règne despotique de Louis XIV, la littérature n'atteint pas à la « puissance philosophique », elle ne peut que cultiver « les plaisirs de l'esprit » pour un public aristocratique. Privé du pouvoir politique, ce public trouve une compensation dans la culture d'un pouvoir de l'esprit. Il faut quand même préciser qu'elle inclut dans ces plaisirs de l'esprit la plus fine analyse des caractères et des mœurs qui n'ait jamais été réalisée. Marc Fumaroli dit de Molière qu'il est une sorte de « moraliste laïc de la société civile ». Mais, cela, Mme de Staël le conçoit fort bien dans le chapitre XIX de son essai.

4) On ne cesse cependant d'interroger la portée des ouvrages de nos Classiques: sont-ils vraiment totalement dépourvus de la dimension politique que nous reconnaissons volontiers aux ouvrages modernes? Mme de Staël réserve au XVIII^e siècle d'avoir produit une littérature capable d'ébranler le trône (p. 279), parce qu'elle a cessé de n'être qu'un art et est devenue un « moyen », une « arme pour l'esprit humain » (p. 287). Pourtant, le « grand écrivain » qui fait œuvre « sous l'empire des monarques » n'est-il pas conduit, par les contraintes qui pèsent sur lui, de cultiver une forme d'expression qui lui permette, ainsi qu'à certains de ses lecteurs, de ménager un espace de liberté? Mme de Staël reconnaît que si le despotisme de Louis XIV impose l'« arbitraire dans le pouvoir », il n'exclut pas pour autant « la liberté dans les opinions » (p. 274). On peut penser que cette liberté *privée* cherche à s'exprimer sous le couvert de la littérature. L'écrivain, on songe à La Fontaine tout particulièrement, n'invente-t-il pas une forme de liberté d'expression *indirecte*? « Il était souvent nécessaire sous la monarchie, de déguiser une censure hardie, de voiler une opinion nouvelle sous la forme des préjugés reçus; et le goût qu'il fallait apporter dans ces différentes tournures exigeait une finesse d'esprit singulièrement délicate. » (p. 310)

5) La littérature a-t-elle vocation à « donner à la vérité son expression persuasive »? Est-elle seulement le moyen *rhétorique* dont a besoin la vérité pour être reconnue? La formulation adoptée par Mme de Staël laisse penser que le rôle de la littérature se limite à présenter éloquemment une vérité à un public dont l'adhésion à cette vérité dépendrait exclusivement des effets de l'éloquence. La « philosophie » invoquée si ardemment par Mme de Staël serait tout simplement l'éloquence politique. N'est-ce pas oblitérer la pensée propre mise en œuvre par la littérature? Une pensée qui, selon son mode particulier, se constitue comme *recherche* de la vérité et pas seulement comme exposition persuasive de celle-ci. Mme de Staël, il faut le préciser, est consciente de ce problème, puisqu'elle critique les fictions allégoriques et les contes qui n'ont pour ambition que de mettre en style une leçon préalablement établie (*Essai sur les*

fictions). Elle demande à la fiction de nous « expliquer [...] les mystères de notre sort » (Préface de *Delphine*). Sera-t-elle moins exigeante à l'égard de la littérature d'idées? Mme de Staël ne semble pas faire la différence que nous faisons entre « littérature d'idées » et philosophie. Elle consacre un chapitre à la « philosophie » (chapitre 6, II^o partie) convoquant successivement Platon, Locke, Condillac puis Condorcet ou encore Descartes, mais, au chapitre suivant (« Du style des Ecrivains et de celui des Magistrats »), elle mentionne Marivaux, Fénelon, Bossuet, Rousseau, Montesquieu, Malebranche et M. Necker, ce père qu'elle admire tant. Elle fait par ailleurs souvent référence à Kant. Son idée de la « philosophie » comme « la recherche de la vérité par le secours de la raison » (p. 362) coïncide avec la définition qu'on en donne aujourd'hui communément, mais on constate que Mme de Staël cherche à articuler ce travail de la raison (« analyse et enchaînement des idées dans un ordre mathématique » p. 370) avec une exigence de style (« faire concorder ce qui frappe l'imagination et ce qui persuade l'entendement » p. 366). Les ouvrages « purement littéraires » ne sont que puérité dans un état libre, s'ils ne visent pas à développer la pensée des lecteurs. « Un ouvrage qui n'est pas écrit avec philosophie, classe son auteur parmi les artistes, mais non parmi les penseurs » (p. 384). Comment concevoir alors la littérature républicaine sans en appeler au style? « Le charme du style dispense de l'effort qu'exige la conception des idées abstraites, les expressions figurées réveillent en vous tout ce qui a vie, les tableaux animés vous donnent la force de suivre la chaîne des pensées et des raisonnements. » (p. 384) Enchaînement des idées, profondeur des sentiments, force des images, tels sont les trois composants du style littéraire, pour Mme de Staël. C'est encore une fois toucher de près et pourtant méconnaître le propre de la démarche littéraire.

6) Au moment où Mme de Staël fait usage du terme *littérature*, et, par-là, s'efforce de délimiter un territoire symbolique différent de celui que désignaient les *Belles-Lettres*, elle effectue un nouveau partage qui, cependant, reste encore tributaire du *primat de l'éloquence*. Elle ne prend pas en compte la dimension scripturale du langage littéraire, puisqu'elle tient pour modèle de l'expression celle qui sait se rendre parfaitement transparente (« Mais la parure de la vérité, dans un pays libre, est d'accord avec la vérité même. L'expression et le sentiment doivent dériver de la même source. » p. 310) Le paradoxe est flagrant (en régime républicain, la vérité s'offre, malgré tout, *sous la parure du langage*), mais il se lève du même coup (la parure n'altère pas, puisqu'elle *s'accorde* totalement avec ce qu'elle pare). Cette transparence constitue un idéal moral; la morale, pour Mme de Staël, constitue *le* principe de la littérature dans un état libre. Mais la littérature, justement, ne se caractérise-t-elle pas, pour nous modernes, par la reconnaissance de l'ambiguïté du langage? Ambiguïté qui participe du mode de pensée littéraire et qui fait que, par le langage, c'est tout ce que Mme de Staël accole à l'imagination et qui excède la raison, qui s'invite dans le mouvement de la pensée.

Ces différents points ont été soulevés dans les copies les meilleures et ont fait l'objet d'une réflexion parfois judicieusement illustrée. Nous les avons mentionnés ici pour montrer que le sujet était ouvert et aussi pour rendre hommage au remarquable essai de Mme de Staël.